

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72 MESURES DIVERSES

n° 72

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

10 mars 1913

Numéro JO

n° 197 du 31/03/1913

Date du numéro

31 mars 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 16 mars 1913, le Lieutenant Chaudron est chargé du contrôle du recrutement et des réserves de la Colonie, en remplacement du Lieutenant Depui, rapatriable pour fin de séjour.